

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Lundi 12 octobre 2020 à dix-huit heures trente, salle du conseil municipal à Yvoire, en séance publique,

sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil vingt, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal à YVOIRE, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2020 (*date de télétransmission*)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Quorum : 8

Etaient présents : Jean-François **KUNG**, Aline **DURET**, Georges **COLLOMB**, Valérie **BAUD-LAVIGNE**, Ghislaine **WILLEMEN**, Maude **PEREIRA**, Dominique **THIOLLAY**, Erick **MAGLI**, Sylvia **MOUCHET**, Jérémy **BAILLIF**, Patrick **MATHIEU**, Jérôme **PERRIN**, Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**, Paul **JACQUIER-DURAND**, Patrice **BLOMME**.

Etaient absents :

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :

A été élu secrétaire de séance : Jérémy **BAILLIF**

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 18 heures 30

1-Administration générale – Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2020 sous la Présidence de M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 tenu à dix-huit heures en mairie, sous la présidence du Maire.

2-Décision budgétaire modificative n°2 au Budget Principal 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les programmes d'investissements en cours, notamment s'agissant du programme de l'aménagement des abords d'Yvoire ;

Considérant la nécessité d'ajouter des crédits budgétaires au budget primitif principal 2020 ;

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 2 portant ajout des crédits ouverts au budget principal 2020 ainsi qu'il suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP + DM n°1	DM n°2	TOTAL	SECTION FONCTIONNEMENT	BP + DM n°1	DM n°2	TOTAL
Dépenses				Recettes			
Articles				Articles			
023 Virement sect° Invest.	505 089,89		505 089,40	002 Excédent fonct. reporté	371 780,63		371 780,63
Autres articles	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	Autres articles	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT	2 224 213,16		2 224 213,16		2 224 213,16		2 224 213,16
Section INVESTISSEMENT	BP+ DM n°1	DM n° 2	TOTAL	Section INVESTISSEMENT	BP + DM n°1	DM n° 2	TOTAL
Dépenses				Recettes			
Autres articles	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	021-ona Virement de la section de fonctionnement	505 089,40		505 089,40
				1068-ona Excédent fonctionnement capitalisé	283 342,89		283 342,89
				Autres articles	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
2312-42 Immobilisations en cours	1 267 080,65	200 000,00	1 467 080,65	1641-ona	229 725,00	200 000,00	429 725,00
TOTAL BUDGET SECTION INVESTISSEMENT	2 561 405,08		2 761 405,08		2 561 405,08		2 761 405,08

3-Décision modificative n°2 au Budget annexe des Parkings 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au budget primitif annexe des Parkings 2020 ;

Sur la proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 2 portant ajustement des crédits ouverts au budget annexe des parkings 2020 ainsi qu'il suit et propose les modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP + DM n°1	DM n°2	TOTAL	SECTION FONCTIONNEMENT	BP + DM n°1	DM n°2	TOTAL
Dépenses				Recettes			
Articles				Articles			
023 Virement sect° Invest.	51 999,09		51 999,09	002 Excédent fonct. reporté	235 060,76		235 060,76
Autres articles	<i>inchangés</i>			Autres articles	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT	585 060,76		585 060,76		585 060,76		585 060,76
Section INVESTISSEMENT	BP + DM n°1	DM n° 2	TOTAL	Section INVESTISSEMENT	BP + DM n°1	DM n° 2	TOTAL
Dépenses				Recettes			
2051-ona Concessions et droits assimilés	5 003,96	20 000,00	25 003,96	021-ona Virement de la section de fonctionnement	51 999,09		51 999,09
2154-ona	100 984,02	20 000,00	80 984,02				
Autres articles	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>	1068-ona Excédent fonctionnement capitalisé	185 422,51		185 422,51
				Autres articles	<i>inchangés</i>		<i>inchangés</i>
TOTAL BUDGET SECTION INVESTISSEMENT	510 966,35		510 966,35		510 966,35		510 966,35

4-Réalisation d'un emprunt sur le budget principal 2020

Un crédit supplémentaire est nécessaire sur le budget principal, pour solder les marchés de l'aménagement des abords d'Yvoire.

Vu les articles L.2122-22 alinéa 3 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité de garantir au Maire, la possibilité de souscrire aux meilleures conditions du marché bancaire les emprunts utiles au financement des investissements prévus au budget communal d'une part, les moyens d'une gestion active et optimale de la dette au vu des fluctuations et opportunités des marchés financiers et ce dans l'intérêt de la commune d'autre part ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire ;
Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

DONNE délégation au Maire, pour le seul emprunt susvisé, de contracter un emprunt d'un montant à hauteur de 200 000,00 €

5-Révision des tarifs annuels du Port de plaisance pour 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant qu'une bonne gestion des finances communales exige de réviser annuellement les tarifs des redevances et loyers des services publics a minima du taux d'évolution du coût de la consommation sur la base des indices INSEE ;

Sur la proposition de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

AJUSTE

les tarifs toutes taxes comprises (dont TVA 20%) correspondant aux redevances suivantes :

Le tarif de la redevance « nuitée » applicable à partir de 17 heures aux bateaux-visiteurs durant la période allant du 1^{er} avril au dernier vendredi du mois de juin et de la fin du premier week-end de septembre au 31 octobre inclus de chaque année :

- Sur bouée passant de 15,00 à **20,00 euros ttc** ;
- Sur catway passant de 20,00 à **30 euros ttc** et à **40 euros ttc** pour ceux d'une longueur supérieure à 10 mètres.

Le tarif de la redevance « nuitée » applicable à partir de 17 heures aux bateaux-visiteurs durant la période allant du dernier week end de juin inclus au premier week end de septembre inclus de chaque année :

- Sur bouée passant à **30 euros ttc** ;
- Sur catway passant à **40 euros ttc** et à **50 euros ttc** pour ceux d'une longueur supérieure à 10 mètres.

MODIFIE

Les tarifs de stationnement à terre concernant les voiles légères

- Passant de 75 euros à **250 euros ttc** et à **300 euros ttc** pour les multi (hobbycat)

6-Désignation d'un élu référent titulaire et suppléant pour la CLECT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération n° CC000971 du 29 septembre 2020 de Thonon Agglomération portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sur la proposition de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

A l'unanimité,

DESIGNE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre Thonon Agglomération et ses communes membres pour la durée du mandat :

- Madame Ghislaine WILLEMIN en qualité de membre titulaire
- Madame Aline DURET en qualité de membre suppléant

7-Désignation d'un élu référent titulaire suppléant membre du COPIL HABITAT

La politique de l'habitat et du logement constitue un enjeu majeur pour Thonon Agglomération. Elle couvre de nombreux pans : développer et diversifier l'offre en logements, améliorer le confort du parc existant et lutter contre la précarité énergétique, rendre lisible les modalités d'accès à un logement social,

...

En conséquence de l'adoption définitive du Programme Local de l'habitat le 18 juin dernier, de nombreux outils ont été mis en place afin de pouvoir dynamiser cette politique publique :

- Création de Service Public de la rénovation Énergétique « Régénéro », décliné à l'échelle du Pole Métropolitain du Genevois français,
- Lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH),
- ou encore la détermination de nombreuses aides à la production de logements sociaux.

Pour faire vivre ces dispositifs et lancer les nouvelles actions, l'implication des communes est indispensable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

DESIGNE

- Madame Sylvia MOUCHET en qualité de membre titulaire représentant le COPIL Habitat
- Monsieur Jérôme PERRIN en qualité de membre suppléant

8-Désignation d'un élu référent OPAH Régénéro

La politique de l'habitat et du logement constitue un enjeu majeur pour Thonon Agglomération. Elle couvre de nombreux pans : développer et diversifier l'offre en logements, améliorer le confort du parc existant et lutter contre la précarité énergétique, rendre lisible les modalités d'accès à un logement social, ...

En conséquence de l'adoption définitive du Programme Local de l'habitat le 18 juin dernier, de nombreux outils ont été mis en place afin de pouvoir dynamiser cette politique publique :

- Création de Service Public de la rénovation Energétique « Régénéro », décliné à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois français,
- Lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH),
- ou encore la détermination de nombreuses aides à la production de logements sociaux.

Pour faire vivre ces dispositifs et lancer les nouvelles actions, l'implication des communes est indispensable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

DESIGNE

Monsieur Erick MAGLI en qualité de membre titulaire représentant l'OPAH Régénéro

9-Projet de renouvellement du bail orange

Vu le projet de renouvellement de bail orange,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

PROPOSE

- De reporter la demande de renouvellement du projet cité ci-dessus à un conseil municipal ultérieur

10-Approbation des nouveaux horaires des bornes en hiver 2020-2021

LE CONSEIL municipal

Suite au marché de création des bornes, place de la Mairie,

Sur proposition de M. le Maire,
A l'unanimité,

APPROUVE les plages horaires comme suit :

- ouverture des bornes entre 6h-10h Porte de Rovorée (place de la Mairie)
- ouverture des bornes entre 6h et 11h ainsi que 17h et 21h Porte de Nernier

11-Parkings en ouvrage – Automates de paiement et contrôle d'accès – autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres et de signature des marchés

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-1,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5, et que R2123-1,

Considérant la nécessité d'une démarche globale de rénovation de l'offre de stationnement des parkings :

- de la Cité Médiévale,
- du Pré Ponce,
- des Bus
- des Jardins

Considérant que ces prestations sont estimées à 215 000 € HT, incluant les lots suivants :

- Lot n°1 : fourniture , installation et mise à niveau de systèmes de contrôle d'accès et de paiement pour les parkings de la Cité Médiévale, Pré Ponce, Jardins et Bus dont le montant est estimé à 205 000,00 € TTC ;
- Lot n°2 : travaux concernant la partie génie civil dont le montant est estimé à 10 000 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et vote à main levée
A l'unanimité

DELIBERE

Article 1 : AUTORISE le lancement, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, d'une consultation en appel d'offres ouvert européen pour la conclusion :

- d'un marché de fourniture, installation et mise à niveau de systèmes de contrôle d'accès et de paiement pour les parkings de la Cité Médiévale, Pré Ponce, Jardins et Bus comme indiqué ci-dessus ;
- le lot n°2 concernant la partie génie civil dont le montant est estimé à 10 000 € TTC sera lancée en application de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, « sans publicité ni mise en concurrence préalable » ;

Article 2 : APPROUVE le lancement de la consultation en appel d'offres ouvert européen en application des dispositions des articles R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Article 3 : Les crédits correspondants sont et seront inscrits au compte 21-2135 du budget parcs de stationnement des exercices en cours et suivants ;

Article 4 : Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet et notamment les marchés qui découleront de la consultation ;

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La séance est levée à 19h30

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-François KUNG

